

Commune : MAINXE-GONDEVILLE

Date de la visite : 22/01/2025

Nom du technicien : 

Personne(s) rencontrée(s) : 



COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Nom et prénom* : 

hone : 

Courriel : /

ADRESSE DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT (si différente de l'adresse du propriétaire)

Adresse* : /

Code postal* :

Commune* :

COORDONNEES DE L'OCCUPANT (si différentes du propriétaire)

Nom et prénom* : /

Téléphone :

Courriel :

*informations obligatoires

CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

✓ Maison d'habitation individuelle

Type de résidence : ☒ principale

☐ secondaire

☐ location

☐ autre :

Nombre de pièces principales : 3

Nombre de chambres : 2

Nombre d'usagers : 1

Année de construction : 2009

Année de mise en place de l'assainissement : 2009

✓ Autres immeubles (locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés...)

Types de locaux :

Capacité d'accueil ou nombre d'usagers permanents : personnes

Nombre d'équivalents-habitants : EH

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Références cadastrales : 202 C 885 ; 884 ; 888 ; 889

Superficie totale du terrain : 1730m²

Pente du terrain : <5%

Adduction d'eau : ☒ oui ☐ non

Consommation d'eau potable (m³/an) :

Existence d'un captage d'eau à moins de 35m de l'assainissement : ☐ oui ☒ non ☐ ne sais pas

Si oui, est-il utilisé pour un usage domestique : ☐ oui ☐ non

HÔTEL DE COMMUNAUTE

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr

BILAN DE LA DERNIERE VISITE

Date du dernier contrôle : **16/02/2016**

- ✓ **Nature du précédent contrôle** : Contrôle périodique de l'installation existante
- ✓ **Conclusion donnée lors du précédent contrôle** : ACCEPTABLE

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT

1) Collecte des eaux pluviales

Les eaux pluviales et les eaux usées sont-elles collectées séparément : ☒ oui ☐ non ☐ ne sais pas

Type de collecte des eaux pluviales : **Infiltration sur la parcelle**

2) Collecte des eaux usées (en amont du prétraitement)

Présence de regards de collecte : ☐ oui ☒ non ☒ ne sais pas

Accessibilité : ☐ oui ☐ non

Bon écoulement : ☐ oui ☐ non

Signes d'altération : ☐ oui ☐ non

Observations : **Canalisation en entrée de fosse en contre-pente.**

3) Prétraitement des eaux usées

Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément : ☐ oui ☒ non ☐ ne sais pas

Nature des eaux usées	Présence d'un prétraitement	Accessibilité du dispositif	Nature et dimensions	Remarques (odeurs, signes d'altérations...)
WC (eaux vannes)	☒ oui ☐ non ☐ ne sais pas	☒ oui ☐ non ☐ en partie	Fosse toutes eaux de 3000 litres	Le brise-jet en entrée de fosse et le couvercle d'accès au préfiltre sont cassés => Défauts d'usure
Cuisine (eaux ménagères)	☒ oui ☐ non ☐ ne sais pas			
Salle de bains (eaux ménagères)	☒ oui ☐ non ☐ ne sais pas			
Lave-linge (eaux ménagères)	☒ oui ☐ non ☐ ne sais pas			

- ✓ **Conclusion du prétraitement** : **DÉFAUTS D'USURE**

Entretien de l'installation

	Fosse toutes eaux
Niveau de boues (%)	
Date du dernier entretien	?
Justificatifs d'entretien	☐ oui ☐ non
Entretien réalisée par une entreprise agréée	☐ oui ☐ non ☐ ne sais pas
Nom de l'entreprise	
Destination des sous-produits évacués	

☒ Pas d'information disponible

4) Traitement des eaux usées

Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles traitées séparément : ☐ oui ☒ non ☐ ne sais pas

Nature des eaux usées	Présence d'un traitement	Accessibilité du dispositif	Nature et dimensions	Remarques (odeurs, signes d'altérations...)
Eaux prétraitées	☒ oui ☐ non ☐ ne sais pas	☒ oui ☐ non ☐ en partie	Filtre à sable vertical non drainé de 25m ²	Les couvercles d'accès sont cassés => Défauts d'usure

✓ Conclusion du traitement : DÉFAUTS D'USURE

5) Dispositifs annexes

• Ventilations :

- Présence d'une ventilation primaire : ☐ oui ☐ non ☒ ne sais pas
- Présence d'une ventilation secondaire « piquée » en sortie de fosse : ☒ oui ☐ non ☐ ne sais pas
- Présence d'une ventilation sur la filière de traitement : ☒ oui ☐ non ☐ ne sais pas

Observations (odeurs, défauts...) : Tuyau de ventilation cassé

• Pompe de relevage :

- ✓ Présence d'une pompe de relevage : ☐ oui ☒ non ☐ ne sais pas
- ✓ Type de pompe :
- ✓ Emplacement :
- ✓ Bon fonctionnement : ☐ oui ☐ non

Observations : /

6) Rejet des eaux usées

Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles évacuées séparément : ☐ oui ☒ non ☐ ne sais pas

Nature des eaux usées	Destination
Eaux traitées	Infiltration

✓ Conclusion du rejet : ADAPTÉ

7) Implantation de la filière d'assainissement

• Contraintes particulières liées à l'implantation de la filière

- Présence d'arbres gênants (à moins de 3m) : ☐ oui ☒ non ☐ ne sais pas
- Limites de propriétés à moins de 3m : ☐ oui ☒ non ☐ ne sais pas
- Circulation de véhicules sur l'installation : ☐ oui ☒ non ☐ ne sais pas
- Autres (murets, piscine, système de géothermie, haie...) : ☐ oui ☒ non ☐ ne sais pas

Observations : /

Cette visite est réalisée dans le cadre d'un diagnostic de fonctionnement et d'entretien du dispositif d'assainissement. Certains faits mentionnés dans ce document peuvent être basés sur les dires du propriétaire de l'installation ou de la personne rencontrée lors du contrôle, et n'auront ainsi pas pu être vérifiés. Le dispositif d'assainissement n'étant pas ou peu accessible, ce diagnostic ne garantit pas le bon fonctionnement de l'installation.

La Collectivité décline toutes responsabilités si des informations erronées ont été fournies par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Les informations recueillies dans le formulaire font l'objet d'un traitement informatique par Grand Cognac (Hôtel de Communauté – 6 rue de Valdepeñas – CS10216 – 16111 COGNAC Cedex), destiné à lister et évaluer le fonctionnement de l'ensemble des installations d'Assainissement Non Collectif sur le périmètre du Service Public d'Assainissement Non Collectif. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Communauté d'Agglomération de Grand Cognac et ses communes membres. Elles sont conservées pendant 10 ans.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, hors informations obligatoires.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vous pouvez vous adresser par courrier à : Service Eau-Assainissement de Grand Cognac – 6 rue de Valdepeñas – CS10216 – 16111 COGNAC Cedex, ou par mail à l'adresse : eau-assainissement@grand-cognac.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

* Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données.

CRITERES D'EVALUATION DE L'INSTALLATION

Problèmes constatés sur l'installation	Zone à enjeux sanitaires ou environnementaux		
	NON	OUI	
		Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique			
o Absence d'installation	* Mise en demeure de réaliser une installation conforme * Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
- o Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) - o Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation - o Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans un délai de 1 an <u>si vente</u>		
- o Installation incomplète - o Installation significativement sous-dimensionnée - o Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme Article 4 – cas c) * Travaux dans un délai de 1 an <u>si vente</u>	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans 1 délai de 1 an <u>si vente</u>	Installation non conforme > Risque environnement avéré Article 4 – cas b) * Travaux obligatoires sous 4 ans * Travaux dans 1 délai de 1 an <u>si vente</u>
o Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	* Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
o Installation ne présentant pas de défaut	/		

CONCLUSION

☐ **ABSENCE D'INSTALLATION** (Mise en place d'une installation conforme, selon la réglementation en vigueur, dans les plus brefs délais)

☒ **INSTALLATION NON CONFORME** (Réhabilitation sous un délai d'un an)

- ☐ Présentant un(des) danger(s) pour la santé des personnes
- ☐ Présentant un(des) risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement
- ☐ Installation incomplète
- ☐ Installation significativement sous-dimensionnée
- ☐ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

☒ **INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS**

☐ **INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUT**

Commentaires :

La canalisation en entrée de la fosse toutes eaux est en contre-pente empêchant le bon écoulement des eaux usées.

Le tuyau de la ventilation secondaire est cassé ce qui risque de nuire au bon fonctionnement de la fosse toutes eaux.

Le brise-jet en entrée de fosse, le couvercle d'accès au préfiltre et les couvercles du regard de répartition et de regard de bouclage sont cassés.

En conséquence, un avis défavorable est émis quant à la conformité de la filière en place.

Il est nécessaire de :

- Reprendre ou de remplacer la canalisation de collecte en entrée de la fosse toutes eaux ainsi que le brise-jet.
- Remplacer la partie endommagée du tuyau de ventilation secondaire.
- Replacer les couvercles d'accès cassés.

Remarques :

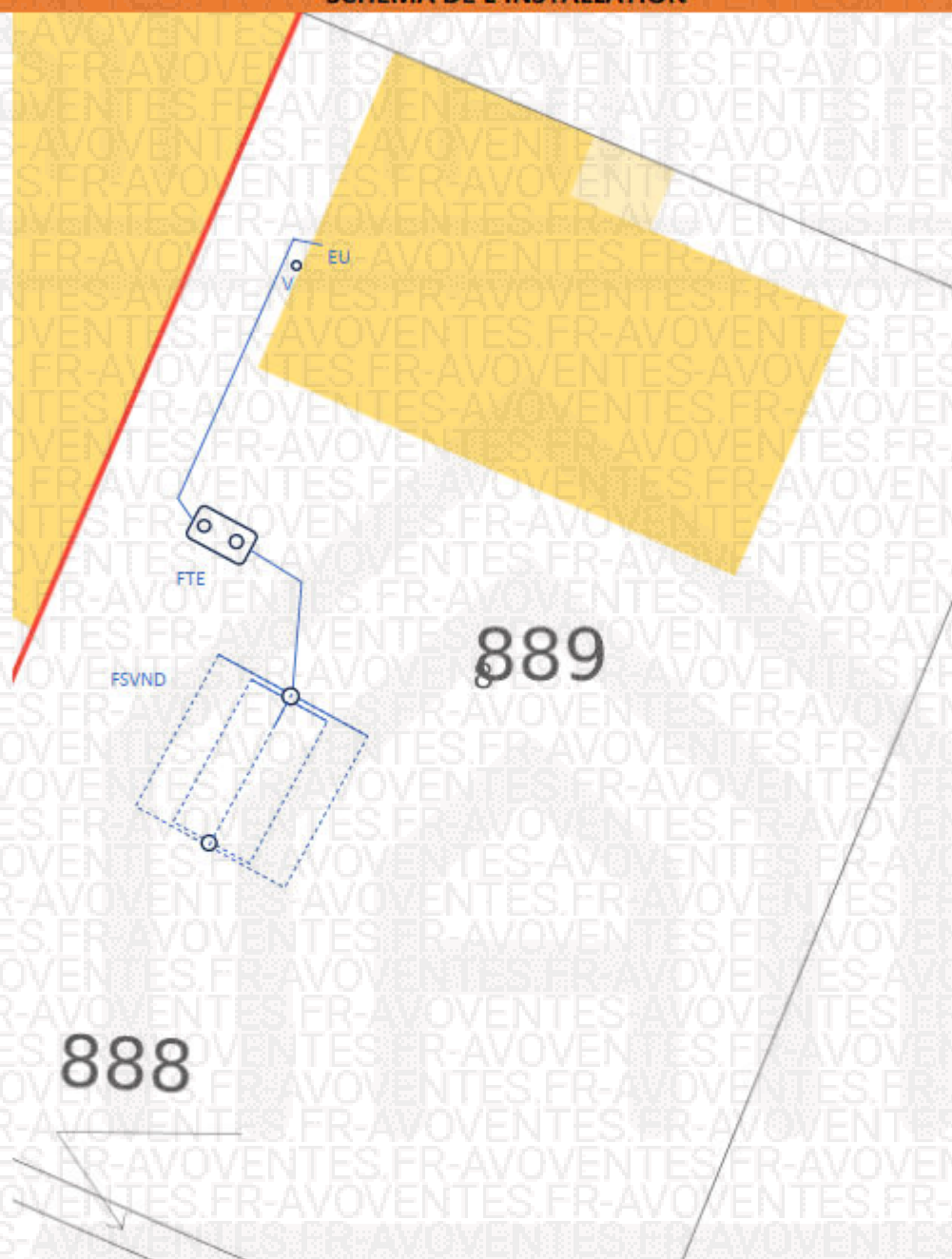
Si les travaux prescrits dans le présent rapport engendrent une réhabilitation de l'installation d'assainissement individuel, le propriétaire devra les réaliser dans le délai maximum qui lui est précisé ci-dessus (le Maire de la commune peut raccourcir ce délai selon l'importance du risque, en application de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales). Préalablement, le propriétaire devra préciser la nature des travaux qu'il envisage dans un dossier de demande de réhabilitation de l'assainissement individuel (dossier à retirer au service Eau-Assainissement de Grand Cognac ou en Mairie). Le dossier sera déposé au service Eau-Assainissement afin que ce dernier émette un avis sur le projet des travaux d'assainissement.

L'utilisation éventuelle de ce diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière ne désengage pas la responsabilité du vendeur en cas de vice caché ou de dysfonctionnement du système d'assainissement. La durée de validité de cet avis est de 3 ans à compter de la date de contrôle mentionnée sur ce rapport.

En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement individuel lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai de 1 an après l'acte de vente.

Suite à la visite de contrôle, et conformément au Règlement de Service, une redevance annuelle de **27,50€ TTC** sera demandée par le biais de la facture d'eau au titulaire de l'abonnement d'eau.

SCHEMA DE L'INSTALLATION



Le schéma est donné à titre indicatif.

Fait à Cognac, le 5 février 2025
Le vice-président délégué en charge de
l'assainissement et des eaux pluviales

